

Lettre ouverte à Monsieur le Maire d'Argelès sur Mer

Le 27 août 2021

Monsieur le Maire,

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer décide de mettre à l'étude un projet d'opération d'aménagement et de fixer les objectifs de l'opération d'aménagement « Port Quartier / Port Jardin » et invite à présenter au Conseil Municipal un rapport permettant de tirer le bilan de la concertation préalable à ce projet.

Lors de sa séance du 18 mai 2021, le conseil municipal décide d'engager une concertation préalable à la réalisation de l'opération de requalification et de recomposition du port de plaisance et de son quartier pour accompagner sa transition écologique, sociale et économique.

Première question : Quelle est la différence entre le projet « Port Jardin » et le projet « Requalification et recomposition du port de plaisance » ?

Lors de cette même réunion, le conseil municipal approuve les objectifs suivants :

- « *Recomposer le bassin nautique avec l'opportunité d'une extension du bassin afin de créer plus de 250 nouveaux emplacements ;*
- *Redéployer et créer des activités vectrices d'attractivité pour le port et son quartier, autour de l'économie bleue dans l'ensemble de ses composantes (nautiques, sportives, patrimoniales, halieutiques, touristiques, ressources marines, économie circulaire, etc...), et des activités supports de son repositionnement (commerces, services, ...)*
- *Requalifier les espaces publics actuels du port*
- *Recomposer et améliorer l'accessibilité du port et son quartier, par la création d'une nouvelle entrée sud, des cheminements doux et la création d'un pôle mobilités*
- *Engager le port et son quartier dans la transition écologique*
- *Préserver et valoriser les espaces naturels à forts enjeux environnementaux et la dimension paysagère du projet »*

Autres questions, pour tenir ces objectifs :

- la disparition des espaces naturels existants (espace à l'entrée du RACOU) est-elle programmée ?
- une bétonisation par la création d'immeubles est-elle déjà envisagée ?

Nous rappelons que les termes économie bleue et croissance bleue citées dans vos délibérations vous engagent.

A lutter contre l'érosion, préserver la biodiversité, sécuriser le présent, les personnes qui vivent sur le trait de côte et les biens qui y sont associés

A revitaliser le cœur de la station balnéaire d'Argelès pour vivifier le « vivre ensemble » comme le souhaite les 55 communes classées « littorales » par la loi, dont quatre « grandes » villes, Narbonne, Sète, Agde et Frontignan.

A développer une station balnéaire de qualité où la politique du « tout béton » est abandonnée.

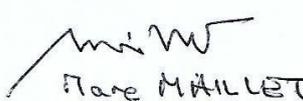
Monsieur le maire vos réponses engageront notre action pour permettre à la commune d'Argelès sur Mer de rester la plus naturelle possible.



ROMAIN CONSTANT



EDUMAS



Marc MAILLET



R. Guiu

Les Présidents



R. de CAVALL

Les Présidents

Monsieur DUMAS – Association de Défense des Résidents et de l'Environnement d'Argelès sur Mer – La Plage – Le Racou

Monsieur MAILLET – Fédération pour les Espaces Naturelles des Pyrénées Orientales

Monsieur GUIU – Association pour la Sauvegarde du Racou

Monsieur BATAILLON – Monsieur CONSTANT Argelès Nature Environnement

Monsieur CHASTAING – Monsieur DE LAMMERVILLE - Association Défense du Camp del Cavall